

## **Au Conseil Communal**

Séance du 16 décembre 2020

Le Conseil est convoqué pour 19 heures 30 précises : M. Christian Favre, président, préside cette séance. Fonctionnent en qualité de scrutateurs : Mme Amélie Hochuli et M. Nicolas Pedroli. L'huissier est de service, le protocole tenu par la secrétaire.

L'appel est fait, les absents inscrits en marge. La majorité des membres est présente. Le Président implore la protection de Dieu sur les délibérations de l'Assemblée.

Le Président déclare la séance ouverte.

La Municipalité incorpore est remerciée de sa présence. La presse est également présente. Le Président salue MM. Pierre-Alain Lunardi et Julien Mora, respectivement directeur et président de l'ASIPE.

L'ordre du jour suivant est accepté et sera suivi :

1. Communications du Bureau et correspondance
2. Assermentation
3. Adoption du procès-verbal de la séance du Conseil communal du 4 novembre 2020
4. Informations sur l'ASIPE
5. Communications municipales
6. Rapport de la commission Budget 2021. Préavis No 07/2020
7. Rapport de la commission Achat de 1'100 m2 de la parcelle No 3582, propriété de Mme Lisette Burkhalter. Préavis No 08/2020
8. Nomination de la commission de gestion 2020
9. Nomination d'un membre à la commission de recours en matière d'impôts
10. Paiement des jetons de présence
11. Divers et propositions individuelles

### **1. Communications du Bureau et correspondance**

Communication

Le Président lance un appel afin de recruter des conseillers pour le dépouillement des élections communales qui auront lieu le dimanche 7 mars 2021. Des informations peuvent être obtenues auprès de la secrétaire. C'est également chez elle qu'il faut s'annoncer.

### **2. Assermentation**

Le Bureau n'ayant pas reçu de candidature de la part du parti socialiste et plus, ce point est sans objet.

### **3. Adoption du procès-verbal de la séance du Conseil communal du 4 novembre 2020**

Les corrections suivantes sont demandées par Mme Nicole Rapin et M. Laurent Cosendai :

- Page 2, 1<sup>ère</sup> communication de Mme Ariane Baux Jaquemet : ... le comité de l'UCV ...
- Page 3, 1<sup>ère</sup> intervention dans les divers : ... de l'ASIPE, l'ARAJ et du SDIS ...
- Page 4, 3<sup>ème</sup> paragraphe depuis le bas : ... rester au sein de l'exécutif.
- Page 6, intervention de M. Pierre-André Rapin : ... fixé à cts. 27/m3.

Ces corrections faites, le procès-verbal de la séance du 4 novembre 2020 est adopté à l'unanimité.

### **4. Informations sur l'ASIPE**

Ce point sera traité en 4 phases :

- Communications de M. Daniel Givel en réponse notamment aux questions posées lors de la séance du 4 novembre dernier.

- Présentation de l'ASIPE par M. Pierre-Alain Lunardi, directeur. Elle comprendra également les réponses à certaines questions posées par les conseillers lors des dernières séances.
- Possibilité de poser des questions sur la compréhension de l'exposé de M. Pierre-Alain Lunardi.
- Temps pour les questions plus technique. Les réponses seront données, selon l'objet, par MM. Pierre-Alain Lunardi, Julien Mora ou Daniel Givel.

Les réponses aux postulats No 1 et 3 ont été transmis par courriel aux conseillers. M. Daniel Givel précise que ces réponses ont été données par oral aux membres du Conseil intercommunal de l'ASIPE et, de ce fait, n'ont pas un caractère officiel (en-tête, signature, etc.). La Municipalité pense que la direction aurait pu rendre ces réponses plus officielles.

La réponse au postulat No 1 est satisfaisante pour la Municipalité. En complément, M. Daniel Givel informe que l'appel d'offres pour les transports scolaires des années 2021 à 2026 vient d'être publié. La création des nouvelles salles de classe à Corcelles fera diminuer drastiquement les transports et limitera les impacts négatifs sur les enfants scolarisés dans le secteur nord de l'établissement. De plus, M. Daniel Givel confirme que l'intérêt de l'enfant est vraiment au centre des préoccupations des décideurs.

Concernant la réponse au postulat No 3, le rapport sur la qualité des relations entre l'ASIPE et la direction des écoles ne laisse pas préjuger de mauvaise entente qui péjore la situation au point de demander l'appui du canton à l'heure actuelle. Lors de la séance du CODIR du 14 décembre écoulé, le directeur des écoles, M. Chevalier a validé la planification opérationnelle et décisionnelle des transports scolaires. Cette décision implique l'envoi par courrier des horaires de bus et des enclassements la dernière semaine d'école avant les vacances d'été.

M. Daniel Givel précise finalement que M. Pierre-Alain Lunardi, directeur, répondra à la question concernant l'avertissement avec sanction donné à tous les élèves corçallins lors de sa présentation. Il lui passe la parole.

La présentation de l'ASIPE par M. Pierre-Alain Lunardi, directeur, se déroulera selon les points suivants : l'ASIPE en quelques points, contexte légal & fonctionnement institutionnel, les politiques publiques, quelques chiffres, transports scolaires, SWOT. Les diapositives projetées seront transmises aux conseillers après cette séance.

Les points suivants sont relevés.

#### Délégation de compétences

De par son adhésion à l'association intercommunale, la Commune de Corcelles a délégué ses compétences en matière scolaire à celle-ci.

#### Gouvernance et institution

Une commune membre d'une association intercommunale peut influencer les décisions de celle-ci par le biais d'une lettre de mission adressée aux délégués du conseil intercommunal. Dans la meilleure situation, Les séances du Conseil communal devraient avoir lieu avant celles du conseil intercommunal afin que le législatif communal puisse prendre position sur les objets à l'ordre du jour du conseil intercommunal.

#### Transports scolaires

Les bases légales à suivre pour la gestion des transports scolaires sont : la Loi sur l'enseignement obligatoire, le règlement y relatif, les statuts de l'ASIPE, le règlement intercommunal sur les transports scolaires, les directives fédérales et cantonales sur le transport de personnes.

#### Courrier "avertissement avec sanction"

M. Pierre-Alain Lunardi fait son mea culpa sur cette affaire. Il explique que la rentrée scolaire a été très difficile et que les incivilités et autres actes non acceptables dans les bus n'ont jamais été aussi importants et nombreux que cette année.

L'article 5 du règlement intercommunal sur les transports scolaires règle la gestion des incivilités. Il n'existe pas de punition collective car elles sont contraires à la Constitution fédérale. Suivant l'article ci-dessus, lorsque CarPostal signale un mauvais comportement, l'ASIPE, au nom du Codir, écrit aux parents pour donner un avertissement et signaler qu'en cas de récidive, l'élève sera convoqué en audience (art. 6 dudit règlement).

Concernant la situation qui a engendré le courrier aux parents des élèves corçallins, celle-ci devenait vraiment dangereuse, tant pour les élèves que pour les chauffeurs et a généré de la précipitation de la part du directeur de l'ASIPE. Il s'excuse patement d'avoir réagi en signant rapidement le courrier de CarPostal sans en mesurer l'impact. Il ne s'agit pas d'une punition collective mais bien d'une information aux parents visant à relayer les problèmes rencontrés dans les bus.

### Planification des horaires

Les communes sont responsables de la planification des horaires mais ceux-ci dépendent des données des établissements. L'ASIPE est tributaire du fonctionnement et du rythme de planification de la rentrée scolaire par la direction des écoles. Elle est également dépendante du rythme et de la méthode de planification de CarPostal. L'ASIPE est à la recherche des meilleures solutions pour tous les intervenants.

La discussion est ouverte.

M. Pierre-Yves Perrin demande si le calendrier ambitieux du rapprochement avec l'ASIEGE est réel et des éclaircissements sur la modification des statuts. Il désire également savoir si le processus d'attribution des transports, selon l'annexe 2, a été revu, clarifié et précisé.

M. Pierre-Alain Lunardi informe qu'il transmettra aux Codir de l'ASIEGE et de l'ASIPE son rapport sur cette fusion le 11 janvier prochain. S'en suivront les démarches politiques. Il précise que si cette fusion devra se faire, les communes devront également donner leur accord par le biais de l'acceptation de nouveaux statuts. Selon son expérience, les démarches jusqu'à la fusion de ces deux associations peuvent prendre environ 2 ans au minimum.

Concernant l'annexe 2 du contrat de transporteur, M. Pierre-Alain Lunardi informe qu'elle a été revue et clarifiée. L'ASIPE a maintenant un document mentionnant les tâches de chaque intervenant avec un calendrier précis.

M. Julien Mora, Président du Codir, apporte des précisions concernant la procédure de fusion des associations qui devrait intervenir au plus tard à la fin de la prochaine législature.

M. François Vessaz revient sur la lettre aux parents des élèves de Corcelles et demande si un courrier rectificatif va leur être envoyé.

M. Pierre-Alain Lunardi informe qu'un courrier va être envoyé aux parents d'élèves, co-signé par CarPostal. Une réflexion plus globale est menée au sein de l'administration de l'ASIPE pour une meilleure transmission des informations générales aux parents d'élèves. L'idée est de transmettre clairement toutes les informations concernant l'ASIPE dans un document spécifique, hors info-parents.

M. Smaïl Barouk demande si la lettre de mission est un blocage ou une solution dans le traitement des objets par le Conseil intercommunal.

M. Pierre-Alain Lunardi affirme que cela peut être un élément bloquant si, dans le courant de la séance du conseil intercommunal, un autre éclairage est donné. Toutefois, il est important que les délégués puissent avoir la tendance de la commune pour prendre position mais, cette dernière doit pouvoir évoluer en fonction des discussions au conseil intercommunal.

M. François Vessaz revient sur les réponses aux postulats. Il précise que ces réponses, sous la forme reçue par les conseillers communaux de Corcelles, ont été distribuées lors du conseil intercommunal. Sur la forme des réponses, il estime que la procédure de traitement prévue à l'article 33 de la loi sur les communes n'a pas été respectée et il y a selon lui un vice de forme. Il cite également la jurisprudence pour appuyer ses dires. Il demande si, pour le Codir, ces réponses sont valables en l'état et si le traitement de ces postulats est clos.

M. Julien Mora prend note des informations données par M. François Vessaz et affirme qu'il a certainement raison. Le Codir va analyser ces informations et, si les réponses n'ont pas été données dans les règles, il y remédiera. Toutefois, pour le Codir, ce sujet est clos.

M. François Vessaz espère que les réponses que donnera le Codir seront plus étoffées. Il attend un rapport et plus de précisions et de détails concernant les temps de trajets entre autres.

M. Pierre-Alain Lunardi prend également note des informations concernant la forme de réponse à un postulat. Sur le fond, il est toujours difficile de faire des projections et de calculer les coûts des transports pour l'année scolaire suivante car l'enclassement définitif n'est pas connu. Il est également compliqué de respecter scrupuleusement les recommandations notamment au vu de la situation géographique de l'établissement.

M. Pierre-Yves Perrin précise que les interventions envers l'ASIPE ne sont pas spécifiquement faites pour les élèves corçallins mais pour tous les élèves de l'établissement. Le sentiment de certains conseillers était que des disfonctionnements existaient entre CarPostal, l'ASIPE et la direction des écoles. Il a espoir que le nouveau contrat permette une meilleure collaboration entre ces entités.

M. Pierre-Yves Perrin pense que la lettre de mission est une formule intéressante pour une meilleure communication entre le Conseil communal et les délégués aux différentes associations intercommunales. Il voit par contre un problème de taille; les calendriers des séances devraient être coordonnés. Il demande dès lors si l'ASIPE coordonne ses propres séances en fonction des séances dans les différentes communes.

M. Pierre-Alain Lunardi remercie les conseillers corçallins pour leur vision globale et d'avoir ainsi suscité le débat sur les transports scolaires. Les dernières démarches entreprises par CarPostal auprès de la DGEO, permettront une réelle amélioration.

Concernant la planification des séances de l'ASIPE, M. Pierre-Alain Lunardi informe que celle-ci se fait dans le respect de la Loi sur les communes, notamment pour les séances traitant des comptes et du budget. Il n'est pas certain de pouvoir améliorer la planification de celles-ci mais une discussion sera menée par le Codir notamment afin que les préavis parviennent plus tôt aux délégués.

M. Julien Mora remercie également les conseillers corçallins pour leur débat sur les transports. Il appuie les propos de M. Pierre-Alain Lunardi concernant l'établissement des horaires et approuve les difficultés relevées. Il est convaincu que le nouveau contrat, plus précis, permettra une meilleure planification. Il rappelle que le plan de développement va dans le sens d'une centralisation en vue d'une amélioration et d'une diminution des déplacements des enfants.

Concernant la planification des séances du conseil intercommunal, la synchronisation des agendas est quasiment impossible notamment en ce qui concerne le traitement des comptes. M. Julien Mora informe que les préavis se devraient être disponibles sur le site internet de l'ASIPE dès leur sortie.

M. François Vessaz revient sur le fond de la réponse au postulat No 3 qui ne le satisfait pas. Un bon horaire ne peut être obtenu que si les personnes qui définissent les lieux, les heures de départ et d'arrivée des élèves, soit la direction des écoles, se coordonne avec les personnes qui définissent le nombre de bus et les trajets, soit l'ASIPE, voir son mandataire. Tant que cette coordination ne sera pas proactive et encline à la recherche de compromis, un bon horaire de transports scolaires ne verra pas le jour. M. François Vessaz demande ce que l'ASIPE va concrètement mettre en place pour améliorer ce dialogue avec la direction des écoles.

M. Pierre-Alain Lunardi constate que la démarche de M. François Vessaz engendre un problème institutionnel car ces postulats ont été adoptés par le conseil intercommunal. Ni lui-même, ni M. Julien Mora ne peuvent compléter les réponses lors de cette présente séance car cela ne serait pas correcte vis-à-vis des autres communes membres. Toutefois, et comme dit plus haut, un changement est en train de s'opérer et il a bon espoir que tout se passe bien pour la rentrée 2021-2022.

M. Julien Mora précise que tous les intervenants travaillent pour le bien des enfants chacun dans ses compétences. Les vœux des parents sont pris, dans la mesure du possible, en considération mais leur mise en place n'est pas toujours adéquate. Concernant l'enclassement des élèves, seul le directeur des écoles a cette compétence.

Dans le cadre de la construction du collège de la Coulaz, M. François Vessaz demande quelle est la proportion de travaux adjugés à des entreprises installées dans les communes de l'ASIPE.

M. Julien Mora répond qu'il est encore trop tôt pour donner des précisions car toutes les adjudications n'ont pas encore été faites. L'entreprise totale avait l'obligation de proposer au moins une entreprise implantée dans le périmètre de l'ASIPE et celles-ci ont été régulièrement les moins chères. Il informe que le Codir a utilisé sa marge de manœuvre à une seule occasion (stores). Des chiffres précis pourront être communiqués dans le courant l'été.

M. Christian Favre remercie MM. Pierre-Alain Lunardi et Julien Mora pour les informations et explications apportées ce soir.

Mme Nicole Rapin les remercie à son tour. Ses remerciements vont également aux conseillers pour leurs interventions notamment en ce qui concerne les transports scolaires.

MM. Pierre-Alain Lunardi et Julien Mora quittent la séance.

## **5. Communications municipales**

### M. Bernard Coucet

- Bouclement du préavis No 10/2018 Crédit d'étude pour l'agrandissement du Collège. Crédit accordé fr. 65'000.--, total des travaux fr. 62'946.45, différence - fr. 2'053.55.

- Concernant les travaux d'agrandissement du Collège, après plus 70% des travaux attribués et la révision des devis restant à adjuger, le bureau Polygone a confirmé que, malgré des travaux supplémentaires et quelques surprises, la situation financière à ce jour est bonne. Il reste plus fr. 20'000.-- au poste divers et imprévus. Mis à part des attributions tels que l'ascenseur, le désamiantage et d'autres travaux, plus de 80% des montants attribués à ce jour l'ont été à des entreprises du village, de Payerne et Grandcour.
- La rénovation du Caveau s'est terminée aujourd'hui par le changement de l'éclairage. Les conseillers sont invités à le visiter après la séance.

#### Mme Ariane Baux Jaquemet

- Le bénéfice obtenu sur la vente de vin par le biais de l'action WelQome a été versé à la fondation "FORCE" qui soutient divers projets de recherche sur le cancer de l'enfant.
- Une page Facebook nommée "Cave de Corcelles-près-Payerne" a été créée. Les activités qui touchent le vignoble, la cave et le caveau y seront régulièrement publiées. Un site internet dédié aux vins est en cours d'élaboration. Il sera à découvrir dès la fin janvier 2021 à l'adresse [www.vinsdecorcelles.ch](http://www.vinsdecorcelles.ch).
- Le 26 novembre dernier a eu lieu le lancement du nouveau cru communal "L'Emoustillant". Mme Ariane Baux Jaquemet remercie le journal La Broye pour l'article publié à cette occasion. Elle annonce que plus du tiers des bouteilles ont déjà été vendues. Une coupe sera offerte à chaque conseiller à la fin de la séance.

#### M. Olivier Cherbuin

- Les travaux de façades du Collège étant terminé, la circulation à la rue du Collège a été rétablie normalement dans les deux sens, sauf pour les poids lourds.

### **6. Rapport de la commission Budget 2021. Préavis No 07/2020**

Le Président propose de traiter ce point de l'ordre du jour de la manière suivante :

- A) Lecture des conclusions du rapport de la commission par le président rapporteur M. Thierry Buache.
  - B) Discussion sur le préavis et les commentaires municipaux.
  - C) Discussion sur le "Budget par ordre administratif" sans passage en revue des rubriques ou chapitres. La parole sera donnée au rapporteur pour la lecture des vœux de la commission. La Municipalité y répondra à la suite.
  - D) Discussion sur les remboursements bancaires, le tableau des charges et revenus par nature et le plan des investissements.
  - E) Discussion générale, discussion sur le rapport de la commission ou toute autre question oubliée à l'un des points précédents.
  - F) Vote sur l'article 1 des conclusions.
- A) La parole est donnée à M. Thierry Buache pour la lecture des conclusions du rapport commun de la commission du budget et de la commission des finances.

B) Ce point ne suscite pas de question ou de discussion.

#### C) Vœu No 1 – compte 102.436

La commission souhaiterait qu'à l'avenir, les remboursements soient répartis par association (dicastère) et non de manière générale.

La Municipalité répondra favorablement à cette demande dès le prochain exercice.

#### Compte 19.317 – fibre optique

M. Gilbert Vernez demande où en est la pose de la fibre optique et si tous les frais sont à charge de la Commune.

M. Olivier Cherbuin répond que le réseau reliant les différents bâtiments communaux est terminé. Il reste encore à faire les connexions nécessaires. L'installation est à charge de la Commune mis à part le réseau Educenet et le puits de la Vermaz.

#### Vœu No 2 – chapitre 35

La commission demande de rajouter au chapitre 35 un titre 3595 "bâtiment Hoirie Rapin" et de compléter le titre 350 "Autres bâtiments communaux" afin d'éviter la confusion entre les différentes têtes de chapitre 35.

Là aussi, la Municipalité répondra favorablement à cette demande dès le prochain exercice.

#### Compte 44.311 – achat de matériel, place de jeux

Mme Méry Rüfenacht s'étonne qu'un montant soit prévu pour l'aménagement de la place de jeux des Petits-longs-Champs alors qu'elle a été récemment créée.

M. Pierre-André Rapin précise qu'une réflexion sur un complément de son aménagement sera faite en collaboration avec la garderie.

D-E) Ces points ne suscitent pas de question.

F) Vote sur l'article 1 des conclusions.

**A l'unanimité, le Conseil communal décide :**

**Art. 1**

**D'approuver le budget de fonctionnement pour l'année 2021 tel que présenté.**

**7. Rapport de la commission Achat de 1'100 m2 de la parcelle No 3582, propriété de Mme Lisette Burkhalter. Préavis No 08/2020**

La parole est donnée à M. Mario Almeida de Oliveira pour la lecture des conclusions du rapport de la commission ad'hoc.

La parole n'étant pas demandée, il est passé au vote, en bloc, des conclusions du préavis.

A l'unanimité, le Conseil communal accepte :

**Art. 1**

**D'autoriser l'achat d'une surface de 1'100 m2 à détacher de la parcelle No 3582, sise au Chemin des Répies, propriété de Mme Lisette Burkhalter.**

**Art. 2**

**D'accorder un crédit de fr. 330'000.-- pour l'achat de ce bien immobilier.**

**Art. 3**

**D'autoriser la Municipalité à contracter un emprunt de fr. 330'000.-- aux meilleures conditions du marché.**

**8. Nomination de la commission de gestion 2020**

Pour le groupe PLR, M. Steve Lambelet présente les candidats suivants :

- Mme Sabine Coucet, présidente rapporteur
- Mme Loyse Rapin
- M. Alain Monney
- M. Eric Fischer
- M. Sylvain Rapin
- M. Cyril Jeunet
- M. Cyrille Roux, suppléant
- M. Steve Lambelet, suppléant

Pour le groupe Soc et plus, M. Smaïl Barouk présente les candidats suivants :

- M. Michel Kohler
- M. Pathé Ndiaye, suppléant.

Toutes les personnes présentées sont élues à la majorité et acceptent leur mandat.

**9. Nomination d'un membre à la commission de recours en matière d'impôts**

En remplacement de Mme Maria Emilia Freitas, démissionnaire, le groupe socialiste et plus présente M. Mario Almeida de Oliveira comme membre de la commission de recours en matière d'impôts.

M. Mario Oliveira de Almeida est élu à la majorité des membres présents.

## 10. Paiement des jetons de présence

La Secrétaire procède au paiement des jetons de présence. Les enveloppes des conseillers absents sont remises aux chefs de groupe.

## 11. Divers et propositions individuelles

Mme Nicole Fischer rappelle que, lors de la discussion sur l'agrandissement du Collège, la Municipalité avait informé que les petits élèves corçallins pourront y être enclassés dès la rentrée 2021. Elle demande si cette information peut être confirmée.

M. Daniel Givel ne peut malheureusement pas confirmer cette information mais il a bon espoir que la grande majorité des élèves corçallins soient enclassés sur place. Il pourra certainement donner plus d'informations dans le courant du mois de mars et fera, si nécessaire, une communication écrite aux conseillers à ce sujet.

Au vu de sa fréquentation, Mme Méry Rüfenacht demande à la Municipalité d'éclairer le petit chemin qui longe les voies de chemins de fer depuis le passage à niveau de Vers-chez-Cherbuin en direction du moulin Bossy.

M. Pierre-André Rapin prend note de cette demande et se renseignera pour savoir si ce chemin est propriété des CFF ou de la Commune.

N'étant pas inscrit sur Facebook, M. Steve Lambelet demande si les informations publiées concernant la cave sur ce réseau social le seront également sur le site de la Commune.

Mme Ariane Baux Jaquemet précise que le site [www.vinsdecorcelles.ch](http://www.vinsdecorcelles.ch), actuellement en construction, comportera également un fil d'actualité.

M. Christian Favre informe qu'il a réalisé une vidéo pour les élections communales avec la participation de trois conseillers. Elle est visible sur le site de la Commune.

La parole n'étant plus demandée, la séance est levée à 22 heures 55.

Approuvé en séance du 19 mai 2021

Le Président 2020-2021 :

  
Ch. Favre



La Secrétaire :

  
F. Moll